

VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Réglementation de la circulation rue Junod le jeudi 24 octobre 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT l'organisation de la foire St Luc le jeudi 24 octobre 2024 par la Ville de Pontarlier et l'association Foire aux bestiaux sur la place multi-activités Pourny,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité, la commodité de la circulation et le maintien du bon ordre,

ARRETE

ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation

Jeudi 24 octobre 2024, de 5 h 00 à 18 h 00, la circulation sera réglementée en sens unique :

- Rue Auguste Junod : dans le sens descendant, entre le rond-point de l'IFSI et la rue Maurice Laffly.

La circulation sera donc interdite rue Auguste Junod dans le sens montant. Les véhicules seront déviés par la rue Maurice Laffly puis la rocade Georges Pompidou.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui en découlent seront déposés et mis en place par les agents de la DVEP.

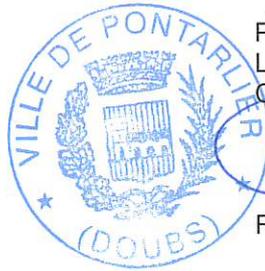
.../...

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera notifiée aux intéressés.

Pontarlier le 30 septembre 2024

- 1 ex. Dos. Arrêtés
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police Nationale
- 1 ex. DVEP
- 1 ex. Placière
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué à la
Citoyenneté,


Romuald VIVOT

Handwritten mark